



Compte rendu de la réunion des comités des associations apicoles du Bas Rhin

Ciné Bussières à Strasbourg le 19/11/2022

Réunion non statutaire.

Assistaient pour notre syndicat : Messieurs Jean Weber et Bertrand Kiefer

M. Lickel, Président de la Fédération du Bas Rhin, souhaite la bienvenue aux membres présents.

Il donne quelques chiffres concernant la Fédération 67 :

1499 membres en 2022 contre 1454 en 2021

205 radiations (sorties volontaires)

936 souscripteurs à la revue Fruits et Abeilles

142 souscripteurs à la revue Abeilles et Fleurs.

Il rappelle que le fichier Fruit et Abeilles qui représente un énorme travail, est géré avec beaucoup d'efficacité par Francis Blum.

Il donne un rapide aperçu du nouveau logiciel Peps'up mis en place à la Fédération. Logiciel qui sera développé plus en détail par Messieurs Point ET Paulli.

Enfin, il revient sur l'obligation pour chaque association de se conformer à la réglementation de la CNIL concernant le RGPD. A ce titre, il donne en exemple la démarche du syndicat de Niederbronn et environs, qui lui paraît à ce jour la plus aboutie et qui leur servira d'exemple.

Intervention de M. Hervé Point (syndicat de Seltz)

M. Point nous présente les nouveautés pour 2023

La Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)

L'ancienne taxe Eco-Emballage est remplacée par CITEO.

(Citeo est une entreprise privée, à but lucratif, spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques. Elle naît de la fusion en septembre 2017 d'Eco-Emballages et d'Ecofolio. L'activité de Citeo est réglementée par un agrément d'État pour une durée de cinq ans.)

Ces dispositifs reposent sur le principe de **responsabilité élargie** du **producteur**, selon lequel les **producteurs**, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits, peuvent être rendus responsables de financer ou d'organiser la prévention et la gestion des déchets issus de ces produits.

En clair, tout apiculteur même ne détenant qu'une seule ruche est soumis à cette réglementation. :

- La taxe Eco-emballage est remplacée par une Eco-contribution 0.07 cts par ruche (dès la première) Taxe collectée par l'Unaf et reversée à CITEO avec délivrance d'un certificat de paiement.
- Triman et Info Tri devront être apposés sur tous les emballages. Mars 2023 est le dernier délai pour se mettre en conformité.
 - La Fédé va consulter un imprimeur pour faire une commande groupée d'étiquettes « Triman »

Le **logo « Triman »** indique **que** le produit ou l'emballage ne doit pas être jeté dans la poubelle des ordures ménagères, mais doit être trié ou rapporté dans un point de collecte (bacs en magasins, déchèteries...) pour être recyclé.

Exemple :



M Point rappelle quelques règles auxquelles chaque apiculteur est tenu de se conformer :

REGLES FISCALES :

Siret obligatoire si vente de miel hors du cercle familial (ascendants et descendants exclusivement).

Déclaration des revenus (rubriques Micro BA) bénéficiant d'un abattement de 87%

REGLES SANITAIRES :

Obligation de disposer d'un N° NAPI (identification au Ministère de l'Agriculture

Ce N° doit être visible sur au moins 10% des ruches. Ou figurer sur une pancarte en évidence près du rucher.

REGLES ECOLOGIQUES

Paiement éco-contribution

Triman et étiquette tri sur chaque pot

M. Point revient sur le logiciel Peps'up. Ce logiciel devrait grandement faciliter le travail de la fédération ainsi que des comités des associations locales notamment les trésoriers.

Il est demandé à chaque membre de créer son compte. Pour cela aller sur le site de la Fédération (<https://www.federation-apiculteurs-bas-rhin.fr/>), en tout bas de page aller sur la rubrique créer mon compte. (Munissez-vous de votre N° Napi).

M Sébastien Berger intervient pour nous présenter le suivi des balances.

La fédération a mis en service 8 balances réparties sur l'ensemble du département, et compte prochainement doubler ce nombre. Ces balances sont accessibles à tous les membres sur le site de la fédération.

M. Jean-Philippe Paulli intervient pour nous parler du vol de ruches.

Ce phénomène prend de plus en plus d'ampleur et les solutions classiques de dissuasion (clôture, marquage etc..) ne sont pas suffisantes.

La fédération a contacté deux fournisseurs pour des traceurs GPS spécialement conçus pour être placés sur un cadre à l'intérieur de la ruche. Une des solutions proposées paraît intéressante : le traceur « Captur » au prix de 79 € HT et un abonnement de 1,66 € HT /mois. La fédération va collecter les besoins des membres via le logiciel Peps'up.

M. Lickel nous parle du concours de miel 2022 :

179 échantillons ont été analysés par 60 dégustateurs

2 ont été éliminés pour excès d'humidité

Beaucoup ont été reclassés. (même de l'acacia en forêt !!) Drôle d'année.

La fédération travaille avec le Haut Rhin pour l'organisation d'une grande fête de l'apiculture alsacienne, qui se tiendrait un Week end ; une année dans le Bas-Rhin et pour la première année à Molsheim, et une année dans le Haut-Rhin.

Le frelon asiatique a été repéré à Roppenheim et à Sarreguemines. L'étau se resserre !!

La réunion a été clôturée à 18H30 autour du verre de l'amitié.

Le secrétaire

Bertrand Kiefer